

DÉLIBÉRATION N° 2022/39

Page 1 sur 1

L'an deux-mille-vingt-deux, le 13 octobre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal: 10 octobre 2022

	Nombre de	conseillers en exer	rcice: 12
		Présents: 9	
		Votants: 11	
Votes	Pour: 9	Contre: 0	Abstention: 2

Etaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Noémie CHARTRIN, Mme Sylviane TESSIER, M. Vincent CERISIER, M. Thierry SOYER, M. Alexandre CHASSAT, M. Aurélien THABUTEAU, Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR.

<u>Étaient excusés</u>: Mme Gisèle THEUTTHOUNE, M. Alexandre CHABAUTY.

Étaient absents :

Procurations: Mme Gisèle THEUTTHOUNE donne procuration à M. Christophe LEFOULON;

M. Alexandre CHABAUTY donne procuration à M. Alexandre CHASSAT.

Sylviane TESSIER a été nommée secrétaire de séance.

OBJET: Admission en non-valeur

Madame la Trésorière de MONTMORILLON a fait parvenir un état des produits irrécouvrables nous informant qu'elle n'a pu procéder au recouvrement des produits portant sur l'exercice 2014, 2015 et 2016. Le montant s'élève à la somme de 98,13 € (quatre-vingt-dix-huit euros et treize centimes d'euros).

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes d'un montant de 98,13 € (quatre-vingt-dix-huit euros et treize centimes d'euros).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **ACCEPTE** l'admission en non-valeur des titres de recettes regroupés susmentionnés,
- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6541 du budget principal 2022 de la commune d'Antigny.

Fait à ANTIGNY, le 13 octobre 2022

Le Maire, Vincent LAUER

AR Prefecture d'ANTIGNY -

42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY 49.48.04.49 - Fax: 05.49.48.44.82

nairie@antigny86.fr

086-218600062-20221013-13102022_39-DE Reçu le 04/11/2022